

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Martigny, le 13 avril 2026

Lancement du projet de deux nouvelles éoliennes

Le plan d'aménagement détaillé pour l'implantation de deux nouvelles machines près des gouilles du Rosel a été publié ce matin. Une soirée d'information à la population aura lieu demain à la Salle communale.

La Ville de Martigny a franchi ce matin une nouvelle étape dans son projet de parc éolien des Courtis Neufs, dans le secteur des gouilles du Rosel. Deux nouvelles éoliennes y sont projetées, en complément de celle existante, baptisée Mont d'Ottan, installée en 2008.

Pas de possibilité d'opposition à ce stade

Comme mentionné dans la publication de ce matin au Bulletin officiel, le dossier relatif au projet est consultable sur le site internet de la Ville de Martigny ainsi qu'au secrétariat des Services techniques du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 à partir de ce lundi 13 avril 2026 et pour une durée de 30 jours. Il contient le plan d'aménagement détaillé (PAD) et son règlement, la modification du plan d'affectation des zones (PAZ), un rapport d'impact environnemental et un rapport explicatif selon l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT).

A ce stade de la procédure, il n'y a pas de possibilité d'opposition, mais seulement le dépôt d'observations, conformément à l'article 33 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT). «Cette démarche permet à toute personne intéressée de prendre connaissance du projet, explique Paul-Alain Clivaz, coordinateur du projet et administrateur auprès de RhônEole, société exploitante du parc existant, détenue à parts égales par les communes de la région et leurs distributeurs d'électricité. Par la suite, une mise à l'enquête formelle de la modification du PAZ et du PAD éolien sera réalisée, avec une nouvelle publication au BO, sur laquelle le Conseil général de Martigny devra se prononcer.»

Projet complémentaire au projet de zone détente

Cette publication accompagne l'envoi du dossier au Canton pour l'obtention d'un avis de principe, conformément à la procédure définie dans la loi sur l'aménagement du territoire.

Si l'installation d'un parc éolien de trois machines faisait déjà partie depuis 2013 du plan d'affectation des zones de ce secteur, une modification du périmètre de production d'énergie éolienne a été nécessaire en raison des nouveaux modèles d'éoliennes, plus hautes et aux pales plus longues.

Pour la Ville de Martigny, ce projet s'inscrit en complément du projet d'aménagement d'une vaste zone détente dans ce secteur.

Une soirée d'information à la population aura lieu demain, mardi 14 avril à 19h00, à la Salle communale.